

L'INFORMEL EN DROIT ADMINISTRATIF

Colloque de l'AFDA, Lille, 10 décembre 2021

9h Mot d'accueil (Professeurs Johane SAISON et Carole GALLO, *professeures à l'Université de Lille*)
et **introduction** (Pascale IDOUX, *présidente de l'AFDA*).

9h30 Le juge administratif, la coutume et l'informel. Gérard TEBOUL, *professeur à l'Université Paris-Est Créteil*.

10h Le processus d'institutionnalisation. Julia SCHMITZ, *maître de conférences à l'Université Toulouse I Capitole*.

Débats et pause

11h Les organes informels. Olivier RENAUDIE, *professeur à l'École de droit de la Sorbonne*.

11h30 Les pouvoirs informels. Philippe AZOUAOU, *maître de conférences à l'Université de Cergy-Pontoise*.

Déjeuner

14h Approche socio-historique des fonctions et terrains d'élection de l'informel. Alexis SPIRE, *sociologue, directeur de recherche CNRS, IRIS - EHESS*.

14h30 Témoignages

- **L'informel vu par la juridiction administrative.** Bernard STIRN, *président honoraire de la section du contentieux du Conseil d'Etat*.
- **L'informel vu par l'administration active.** Cécile ISIDORO, *conseillère d'Etat* ; représentant du service juridique de l'Autorité de régulation des transports (sous réserve).
- **L'informel vu par un avocat.** François MOLINIE, *président de l'ordre des avocats aux conseils*.

15h30 Débats

16h Propos conclusifs : la doctrine et l'informel en droit administratif. Sébastien SAUNIER, *professeur à l'Université de Toulouse Capitole*.